

PROCÉDURE POUR L'OBTENTION DE LA CONVENTION DE STAGE DEMATERIALISÉE

Vos demandes sont traitées par ordre d'arrivée et pendant les heures de travail par les agents du bureau des stages à distances par mail, stages@liste.parisnanterre.fr

Pour un traitement rapide et efficace merci de préciser et de rappeler dans vos mails, votre N° étudiant ou votre N° convention

Les horaires d'ouverture du bureau des stages sont :

	Matin	Après midi
LUNDI	Ouvert : 9 h 00 – 12 h 30	Ouvert : 13 h30 – 16 h 00
MARDI	Ouvert : 9 h 00 – 12 h 30	Ouvert : 13 h30 – 16 h 00
MERCREDI	Ouvert : 9 h 00 – 12 h 30	Ouvert : 13 h30 – 16 h 00
JEUDI	Ouvert : 9 h 00 – 12 h 30	Ouvert : 13 h30 – 16 h 00
VENDREDI	Ouvert : 9 h 00 – 12 h 30	Fermé